

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1500_AL_RD678_CLAIRVAUX-LES-LACS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 16 novembre 2023 par laquelle le Cabinet Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert, 1 place de Verdun, 39000 LONS-LE-SAUNIER, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 678, route de Lons-Le-Saunier, au droit de la parcelle cadastrée AC n°416 - Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 22/11/2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après matérialisation sur le terrain effectués le 25 octobre 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 22/11/2023

Visa, signature et cachet



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de CLAIRVAUX-LES-LACS pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Clerc Christelle

De: Cabinet Alban Vuillemey <alban.vuillemey@geometre-expert.fr>
Envoyé: jeudi 16 novembre 2023 15:52
À: Agence routiere Champagnole
Objet: Demande d'alignement - 23204.177 - CLAIRVAUX-LES-LACS - Route de Lons Le Saunier
Pièces jointes: 23204-ALIGNEMENT.pdf

Bonjour

Comme suite à mes travaux du mercredi 25 octobre 2023 pour la matérialisation de l'alignement sur rue, au niveau de la parcelle cadastrée à CLAIRVAUX-LES-LACS, Section AC n° 416, je vous transmets ce jour, un exemplaire du document préparé, afin que vous donniez l'alignement individuel.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous voudrez bien me retourner une copie de l'arrêté d'alignement.

Cordialement

Alban VUILLEMEY

Géomètre-Expert

Successeur de M. Didier CRAMARD et de M. René SORLIN

SAS Cabinet Alban VUILLEMEY

1 Place de Verdun 39000 Lons Le Saunier

TEL 03.84.24.18.40

alban.vuillemey@geometre-expert.fr



ALBAN VUILLEMEY

Géomètre - Expert

Pièces Jointes :
23204-ALIGNEMENT.pdf

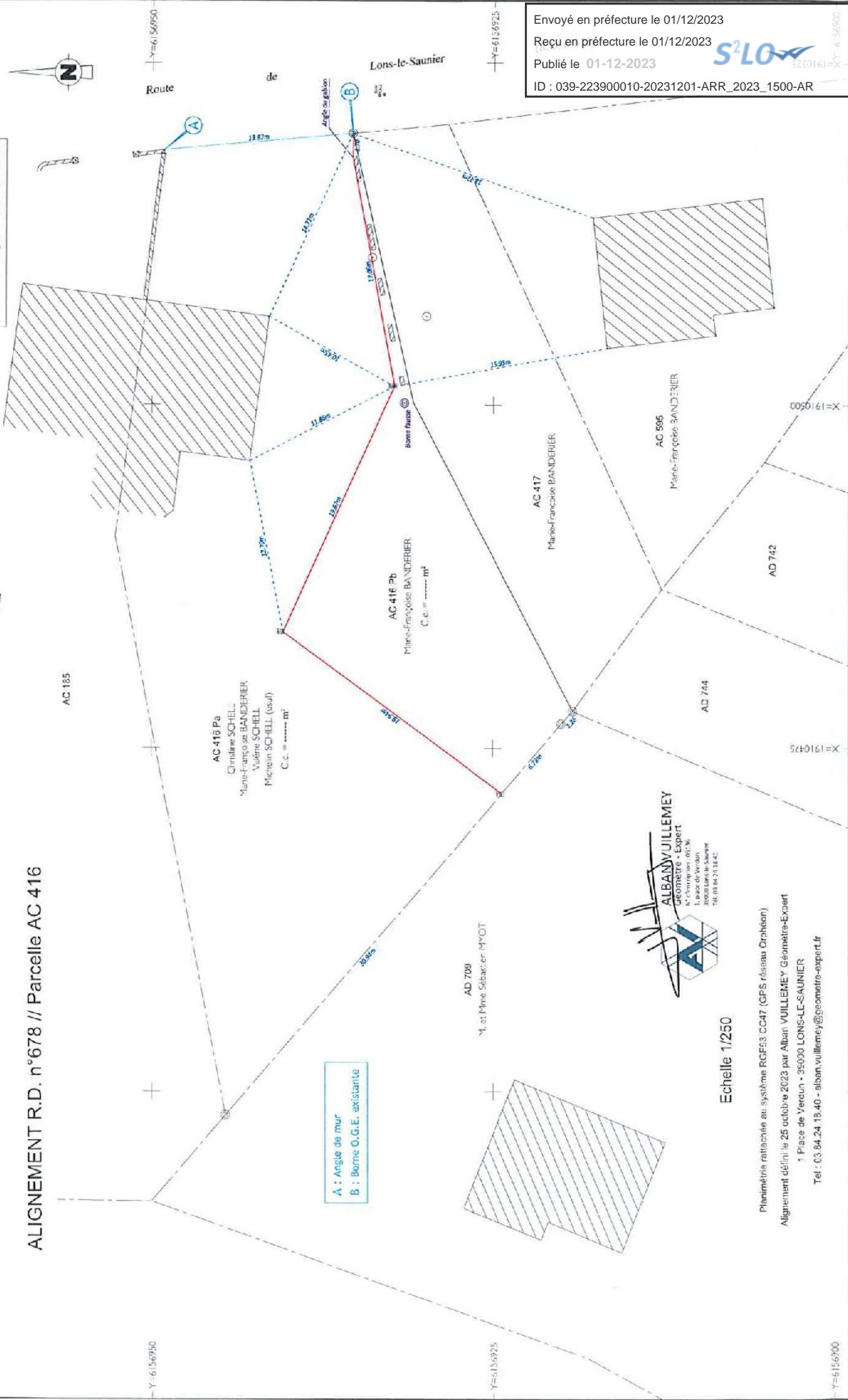
COMMUNE DE CLAIRVAUX-LES-LACS

Route de Lons-le-Saunier

ALIGNEMENT R.D. n°678 // Parcelle AC 416

LEGENDE

- ⊙ Borne O.G.E. existante
- ⊠ Borne O.G.E. implantée le 25/10/2023
- C.c. Conventions cadastrales
- Application cadastrale
- Division parcelle AC 416
- Alignement défini le 25/10/2023



A : Angle de mur
 B : Borne O.G.E. existante

ALBAN VUILLEMEY
 Géomètre - Expert
 N° d'inscription: 00136
 1, place de Verdun
 39000 LONS-LE-SAUNIER
 Tél. 03 84 24 13 42

Echelle 1/250

Planimétrie réalisée au système RGF63 CC47 (GPS réseau Orstom)

Alignement défini le 25 octobre 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert

1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER

Tel : 03 84 24 13 40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
 Reçu en préfecture le 01/12/2023
 Publié le 01-12-2023
 ID : 039-223900010-20231201-ARR_2023_1500-AR

